

## ASSEMBLÉE D'INFORMATION PUBLIQUE L'ÉROSION ET LA SUBMERSION CÔTIÈRE LE LONG DU SAINT-LAURENT NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Une assemblée d'information publique se tiendra, le 21 juin prochain à 19 h, sur un sujet fort important pour les propriétaires riverains du fleuve Saint-Laurent à Sainte-Luce, soit l'érosion et la submersion côtière. En effet, l'impact des changements climatiques nous confronte à une nouvelle réalité en ce qui a trait à l'érosion et la submersion côtière.

Lors de cette assemblée d'information publique qui se tiendra à la salle Louis-Philippe-Anctil, au 59, rue Saint-Laurent, monsieur Guillaume Marie de l'UQAR présentera une conférence sur ce sujet. Par la suite, une représentante du Ministère de la Sécurité publique et monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis, présenteront la nouvelle réglementation qui sera mise en place dans les municipalités côtières, suite aux changements que nous connaissons.

Tous les propriétaires riverains du fleuve Saint-Laurent et toutes les personnes intéressées sur ce sujet sont invités à prendre part à cette assemblée d'information.

## PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements des taxes municipales sont les:  
**13 juillet et 13 septembre**

Vous pouvez vous présenter au comptoir du Bureau municipal pour payer en argent ou par chèque ou par paiement direct (carte de guichet automatique). Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières ou en ligne par paiement électronique ou en nous envoyant un chèque par la poste.

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL Année 2018

Les séances du conseil ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 h aux dates suivantes pour l'année 2018 :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Lundi 4 juin       | - Lundi 1er octobre |
| - Lundi 9 juillet    | - Lundi 5 novembre  |
| - Lundi 6 août       | - Lundi 4 décembre  |
| - Lundi 10 septembre |                     |

Le projet d'ordre du jour de chacune des séances est disponible le matin même de leurs tenues. Vous pouvez les consulter en allant sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante: [www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca)

## Sommaire

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Mot de la Maire
- Séance d'information publique
- Bottin des jeunes au travail
- Arrosage des pelouses et des plantes
- Foyers extérieurs
- Permis et certificats
- Contrôle des chiens
- Fête des bénévoles 2018
- Ramonage des cheminées
- Brûlage domestique extérieur
- Nouveaux employés
- Mission 10 tonnes
- Guide du citoyen

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Cercle des Fermières de Sainte-Luce
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Fabrique de Sainte-Luce
- Corporation de développement touristique
- Bibliothèque de Sainte-Luce
- Bibliothèque de Luceville
- Festival du Grill
- 20 ans, ça se fête!

### OFFRE D'EMPLOI

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC  
CAMP DE JOUR

### CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le **lundi 25 juin** à l'occasion de la Fête nationale du Québec et le **lundi 2 juillet** pour la Fête du Canada.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro (418) 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

## MOT DE LA MAIRE

Chères Luçoises,  
Chers Luçois,

Avec l'été qui arrive à grand pas reviennent les vacanciers et pour plusieurs le plaisir de pratiquer des activités à l'extérieur et de s'y rendre par différents moyens. Que ce soit la marche, le vélo, la voiture ou la moto, il est primordial que nous soyons sensibilisés au partage des routes sur le territoire de notre municipalité et à la courtoisie entre les usagers.

Pour les motocyclistes et les automobilistes, n'oublions pas qu'avant de dépasser un cycliste ou un piéton, il est recommandé de se déplacer dans la voie de gauche pour laisser le plus d'espace. Aussi, au moment du dépassement, la distance entre le véhicule et le cycliste ou piéton doit être :

- de 1 m dans une zone de 50 km/h et moins
- de 1,5 m dans une zone de plus de 50 km/h

Pour les cyclistes, n'oublions pas que la sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs. Il faut respecter la signalisation et les priorités de passage, écouter, ouvrir l'œil et s'assurer d'être vu!

Pour les piétons, il est primordial pour assurer votre sécurité de :

- respecter les feux pour piétons et traverser à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près après avoir vérifié la circulation;
- marcher sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, au bord de la chaussée, face à la circulation;
- établir un contact visuel avec les conducteurs, sinon présumer qu'ils ne vous ont pas vu;
- éviter les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto) lorsque vous marchez et surtout en traversant une intersection;
- être visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).

### Votre conseil municipal

Pendant l'été, votre conseil municipal ne prend pas de vacances! Nous allons donc poursuivre les projets entamés dont notamment l'entrée en fonction de l'application « Voilà » permettant de communiquer plus directement avec vous, la promotion de la transparence et de l'accessibilité face aux citoyens, la mise en vigueur de la politique d'achat local, la mise en place de la société de développement de Sainte-Luce, la promotion de la Mission 10 tonnes, la mise en place de jardins communautaires et la participation au projet « Plus de femmes en politique? » de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, et plus encore!

Pour tout commentaire, question ou suggestion, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Je vous souhaite à tous une très belle saison estivale!

Maïté Blanchette Vézina, maire

## FÊTE DES BÉNÉVOLES 2018

La municipalité de Sainte-Luce est fière d'avoir rendu hommage aux bénévoles de la communauté lors de la soirée de reconnaissance qui a eu lieu le 11 mai dernier. Plus de vingt-cinq de commanditaires ont participé à l'événement pour gâter nos précieux bénévoles. Tout près de 150 personnes se sont rassemblées afin d'échanger, rigoler et se remplir le bedon grâce au sublime buffet!

Vous êtes au cœur du dynamisme de notre communauté.  
Merci à toutes et à tous pour votre implication!

*Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs*



# Informations municipales

## BOTTIN DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL

Le Service des loisirs de Sainte-Luce est heureux de vous présenter un groupe d'étudiants qui offrent leurs services pour effectuer des travaux durant l'été.

- |                           |                          |                                      |                 |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| 1. Tonte de gazon         | 2. Raclage de feuilles   | 3. Peinture intérieure               | 10. Agriculture |
| 4. Peinture extérieure    | 5. Entretien de piscine  | 6. Entretien ménager                 |                 |
| 7. Entretien de parterres | 8. Gardiennage d'enfants | 9. Gardiennage d'animaux domestiques |                 |

NOM	ADRESSE	ÂGE	TÉLÉPHONE	TRAVAUX
Soleil-Anne Pelletier Beauchesne	123, Route du Fleuve O	13ans	418 7394410	8
Ève Goulet	149, Rte du Fleuve Ouest	14ans	418 739-4617	8-9
Anka-Rose Légaré Bernier	59, rue St-Michel	12ans	418 750-9183	8-9
Charles Tremblay	75, Route du Fleuve Ouest	12ans	418 739-4790	1-2-7-9
Gabrielle Tremblay	75, Route du Fleuve Ouest	15ans	418 739-4410	2-7-8 cours de piano

## LES NORMES RELATIVES AUX FOYERS EXTÉRIEURS

- Les foyers extérieurs ne sont autorisés que dans les cours latérales et arrières;
- La marge de recul avant est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal;
- Les marges de recul latérales et arrière sont de trois mètres;
- La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de quatre (4) mètres;
- La distance minimale le séparant de matériaux combustibles ou d'une autre construction accessoire fabriquée avec des matériaux combustibles est de deux (2) mètres.

Selon l'article 9 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet ou de façon sécuritaire pour l'environnement immédiat et qui est facilement contrôlable.

Selon l'article 6 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices.

## ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES

Avec la venue de l'été, nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Tout d'abord, parlons de l'arrosage de la végétation, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, est permis en tout temps. Pour ce qui est de **l'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux**, il est permis uniquement **entre 20 h et 23 h**, pour les jours suivants :

- Un jour où la **date est un chiffre pair** pour l'occupant d'une habitation dont **l'adresse est un chiffre pair**;
- Un jour où la **date est un chiffre impair** pour l'occupant d'une habitation dont **l'adresse est un chiffre impair**.

Pour ce qui est des **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**. Ces systèmes d'arrosage automatique doivent être équipés de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie.

Pour les **nouvelles pelouses** et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis **d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours**, suivant le début des travaux. L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son implantation.

Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Voici les grandes lignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à visiter notre site INTERNETweb ([www.sainteluca.ca](http://www.sainteluca.ca)) pour en connaître l'intégralité.

## PERMIS ET CERTIFICATS

À l'approche de la saison estivale, nous tenons à vous rappeler que plusieurs types de travaux nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis de construction :

- Construction d'un bâtiment principal;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, serre, etc.);
- Construction d'un patio ou d'une galerie;
- Rénovations, intérieures et extérieures (à l'exception des travaux d'entretien mineurs tels que la peinture)

Également, certains travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation :

- Travaux d'aménagement paysager tels que la pose d'une clôture et l'excavation du sol;
- Réalisation d'un puits;
- Construction ou modification d'une installation septique;
- Démolition d'une construction;
- Changement d'usage ou ajout d'un usage complémentaire;
- Installation d'une enseigne;
- Travaux en milieu riverain (tous travaux effectués en bordure d'un cours d'eau).



D'autres travaux peuvent nécessiter un permis, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme.

Sheldon Côté  
Inspecteur en urbanisme  
(418) 739-4317



## SAINTE-LUCE À L'AVANT-GARDE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Sainte-Luce est fière d'annoncer qu'elle s'associe au projet de la « **Mission 10 tonnes** » mis de l'avant par M - Expertise Marine. Sainte-Luce devient ainsi la **première municipalité** à se joindre officiellement à ce projet novateur et porteur de sens en ce qui a trait à l'implication des citoyens pour la préservation de l'environnement.

L'objectif poursuivi par ce projet vise le retrait de 10 tonnes de déchets des cours d'eau de la planète, en commençant par le fleuve Saint-Laurent, afin de réduire le niveau de débris, de microplastiques et de substances toxiques présents dans les océans. Chaque déchet retiré représente un danger de moins pour l'écosystème dans lequel il a été laissé.

Concrètement, le projet se déploiera à Sainte-Luce par l'installation de sceaux de récupération communautaires. Les sceaux seront installés sur la plage à des endroits stratégiques et un petit panneau d'information expliquera la nature du projet et invitera les citoyens à se lancer dans l'aventure. Deux grands bacs identifiés « **Mission 10 tonnes** » seront placés près de la promenade afin de recueillir l'ensemble du contenu des sceaux récupérés sur la plage.

C'est dans cette optique que tous les citoyens sont invités à venir assister au **lancement officiel** de la campagne le **samedi 16 juin à 10 h** sur la promenade de l'Anse-aux-Coques.

### Les instigateurs de la « **Mission 10 tonnes** »

\* **Jimmy Vigneux** possède 10 ans d'expérience en développement local et en mobilisation des communautés.

\* La scientifique **Lyne Morissette**, dont l'implication communautaire est notable s'illustre autant dans la région que partout ailleurs dans le monde. Les initiatives environnementales auxquelles elle se dévoue, tant sur le plan social, qu'éducatif, visent à créer un monde meilleur pour les générations futures.



## LES BRÛLAGES DOMESTIQUES

Pour effectuer un brûlage domestique, il faut se procurer un permis de brûlage auprès de la municipalité en composant le (418) 739-4317.

### Faites votre choix

- Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage et le déchiquetage plutôt que d'effectuer des brûlages domestiques. Ce choix respecte l'environnement.
- S'informer des règlements relatifs à *la Loi sur les forêts* et à *la Loi sur la qualité de l'environnement* et les respecter.

### Avant le brûlage

- Il est interdit par la *Loi sur la qualité de l'environnement* de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres et des feuilles mortes.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- Il est interdit de faire des brûlages :
  - À moins de 15 mètres d'un bâtiment;
  - À moins de 120 mètres d'un établissement industriel à risques très élevés ;
  - À moins de 10 mètres de toute ligne de terrain;
- Consulter l'indice du degré d'incendie dans votre secteur. On ne devrait pas faire de feu en période de sécheresse soit lorsque cet indice est élevé ou extrême. Il est plus facile de perdre le contrôle d'un feu lors d'une journée chaude, venteuse ou sèche.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale.
- Faire de petits feux, moins de 2,5 mètres (8 pieds) de haut et de diamètre, car ils sont plus faciles à contrôler. Vérifier auprès de la municipalité pour les dimensions permises.
- Brûler idéalement un amas à la fois.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation. Sur une largeur d'au moins cinq fois la hauteur de l'amas, il suffit de retirer la terre noire jusqu'à ce que le sol minéral apparaisse sous nos yeux. Composée de matière végétale en décomposition, cette terre noire est combustible en profondeur.
- Vérifier la vitesse et la direction du vent avant d'allumer le feu. Lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h, évitez de faire un feu.

### Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard deux heures après le lever du soleil. La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

### Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe sèche ou aux brindilles.

Nous vous remercions pour votre vigilance et restez prudent!

*Loi sur les forêts*

[www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca) : rubrique *Lois/règlements*, section *Les forêts*

*Loi sur la qualité de l'environnement*

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) : rubrique *Nos publications*, section *Lois et règlements*

Ministère de la Sécurité publique, Fiches d'information

[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie) : rubrique *Matériel d'éducation*, section *Pour les services de sécurité incendie*

## DE NOUVELLES RECRUES SE JOIGNENT À L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DE SAINTE-LUCE



Le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce tient à souhaiter la bienvenue à trois nouveaux employés qui se joignent à sa dynamique équipe afin de continuer à offrir un excellent service à la population.

Dans le but de favoriser activement le développement économique et touristique sur son territoire, ainsi que pour diversifier ses stratégies de communication avec ses citoyens, la nouvelle administration a décidé de créer un nouveau poste. La Municipalité a donc procédé à l'embauche de madame Claudia Poirier à titre **d'agente de développement et aux communications**.

De plus, le conseil est également très heureux d'accueillir monsieur Vincent Dubé qui vient tout juste de prendre la responsabilité de la prévention incendie à titre de **préventionniste et lieutenant aux opérations**. Jusqu'à tout récemment, M. Dubé a occupé pendant 16 ans des fonctions similaires à titre de directeur et d'agent de prévention et d'enquêteur pour le service incendie de la MRC de la Mitis.

Finalement, monsieur Sheldon Côté est également entrée en fonction tout récemment comme **inspecteur en urbanisme**. M. Côté se fera un plaisir de répondre aux demandes d'information concernant les exigences de la législation et des règlements à appliquer. Il sera également responsable de recevoir et d'analyser les demandes de permis ou de certificats d'autorisation afin de voir si leurs approbations peuvent être rendues possible.



## CONTRÔLE DES CHIENS Promenade et plage de l'Anse-aux-Coques



Comme vous le savez, la Promenade et la plage de l'Anse-aux-Coques constitue un des joyaux du Bas-Saint-Laurent et beaucoup de personnes fréquentent ces lieux. Plusieurs d'entre elles ont peur des chiens et il y a aussi la question de la salubrité publique qui est préoccupante.

Pour ces raisons, les chiens sont **INTERDITS SUR LA PLAGES**. Sur la Promenade, les chiens doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser leurs excréments. Vous trouverez des distributeurs de sacs à cet effet à chaque extrémité de la Promenade. Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter ces directives pour le mieux-être de tous.

## GUIDE DU CITOYEN

Dans les semaines à venir, un tout nouvel outil d'information verra le jour, soit le guide du citoyen. Dans ce document, la population pourra y trouver des renseignements sur les services municipaux, tels que l'offre en loisirs, les travaux publics, un répertoire des organismes communautaires, etc.

Ce guide se verra un outil de référence accessible à tous.

---

## CAMPAGNE ANNUELLE DE RAMONAGE DES CHEMINÉES 2018

Il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par Les Entreprises JML Ramonage. Les activités devraient se dérouler entre le 13 et le 24 août 2018, cependant ces dates sont susceptibles de varier en fonction des conditions météorologiques.

Le travail effectué sera le ramonage et l'inspection des cheminées, des bâtiments principaux et autres. Les citoyens et citoyennes désirant faire inspecter et nettoyer les conduits de raccordements intérieurs et le poêle, pourront prendre rendez-vous avec l'entrepreneur. Les frais de cette deuxième visite seront facturés par l'entrepreneur au tarif de 40,89 \$ de l'heure.

En vertu du règlement 259-2011 de la MRC de La Mitis, vous devez, à intervalle d'au plus 12 mois, procéder à l'inspection et au ramonage de votre cheminée, des tuyaux de raccordement et du poêle.

Tout propriétaire de la municipalité qui refuse le ramonage et l'inspection de sa cheminée, doit obligatoirement signer et transmettre une déclaration de refus à la municipalité.

Nul ne peut empêcher ou autrement entraver le travail du ramoneur. Plus particulièrement, pour toute cheminée non facilement accessible, il est du devoir du propriétaire de faciliter l'accès au toit et faite des cheminées, ainsi qu'à la base intérieure et extérieure de celles-ci, et que tout capuchon soit placé de façon à être enlevé sans difficulté.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

## 20 ANS, ÇA SE FÊTE !

**LA BOUTIQUE AU GRAIN DE BOIS** fête son 20<sup>e</sup> anniversaire. Pour l'occasion: Exposition champêtre à la boutique et vernissage des œuvres (aquarelles et acrylique) de Johanne Gagnon. Le tout agrémenté par la musique de Madame Anne Bilodeau, violoniste.

**Samedi le 4 août 2018 de 13 h à 17 h** (remis au lendemain en cas de pluie).

La boutique est ouverte du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à la fin septembre ou sur rendez- vous.

Bienvenue à tous !

177, route du Fleuve Est, Sainte-Luce

Pour information : 418 739-4568

## UN EXPLOIT REMARQUABLE

Le 7 avril dernier, la jeune haltérophile **Maude Charron**, native de Sainte-Luce, a remporté la médaille d'or aux Jeux du Commonwealth en Australie. L'athlète de 25 ans a pu monter sur la plus haute marche du podium après avoir soulevé 122 kilos à l'épaulé-jeté lors de l'épreuve chez les 63 kilos.



La charge de 122 kilos lui a également permis d'établir un nouveau record dans cette discipline dans le cadre des Jeux du Commonwealth.

## FESTIVAL DU GRILL

Un tout nouveau Festival verra le jour les **13 et 14 juillet 2018**.



Venez festoyer avec nous en assistant à des compétitions culinaires sur BBQ.

- Au menu :
- Salon du BBQ
  - Zone dégustation avec producteurs locaux
  - Compétition amateur sur BBQ
  - Académie culinaire
  - Zone enfant avec jeux gonflables et animation
  - Spectacle avec le groupe Quimorucru

Le Festival est extrêmement fier de compter sur la présence de **Pat BBQ** comme porte-parole! Des bracelets seront mis en vente dans divers commerces locaux sous peu.

Pour demeurer informé, consultez leur page Facebook Festival du grill de Sainte-Luce

Le rendez-vous incontournable de l'été!



## INFORMATIONS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

### LE CERCLE DE FERMILIÈRES DE SAINTE-LUCE

L'organisme a le plaisir de vous inviter à son exposition annuelle !

**Dimanche 10 juin de 11 h à 15 h**

**Au Centre Gabriel-Nadeau** (1, rue Langlois, Sainte-Luce)

Un dîner sera servi dès 11 h 30

(soupe aux légumes, filet de porc et sauce au porto, pomme de terre au four, salade et tarte au sucre)

Prix pour le repas : 15 \$

Enfant de 6 à 12 ans : 8 \$

Enfant de 5 ans et moins : gratuit



### CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

L'organisme tiendra son assemblée générale annuelle

**Le 5 juin 2018 à 19 h** à la **Salle Gabriel-Nadeau** (1, rue Langlois Sainte-Luce).

### FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

**Spectacle souvenir Rétro des années 50-60-70**

Au profit de la Fabrique Sainte-Luce le **samedi 2 juin 2018 à 20 h** à la salle **Louis-Philippe-Anctil** (secteur Luceville).

Les billets au coût de 20 \$ sont disponibles auprès de :

Lucien Dionne : (418) 739-5272 ou Alphonse Ross :

(418) 739-5159 ou Jean Marc Barriault : (418) 750-1615.

Vous êtes invités à vous joindre à nous en costume d'époque.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

### Méchoui

Au profit de la Fabrique de Sainte-Luce, le **samedi 4 août 2018** à compter de 17 h 30 au Centre Gabriel-Nadeau.

Au menu : porc, bœuf, agneau et musique d'ambiance.

Le coût des billets est :

- 12 ans et plus : 20 \$

- 7 à 12 ans : 10 \$

- 6 ans et moins : gratuit

Vous pouvez vous procurer vos billets au Marché Sainte-Luce, (Épicerie Bernier) et auprès de :

Pierre Beaulieu : (418) 739-5826 ou Lucien Dionne :

(418) 739- 5272 ou Alphonse Ross : (418) 739- 5159.

## LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE



### Invitation pour un dîner musical

L'organisme vous invite à célébrer la fête des Mères et la fête des Pères, lors d'un dîner musical qui aura lieu à la salle **Louis-Phillipe-Anctil** le **dimanche 3 juin de 12 h à 15 h**.

Chanson et danse avec le chansonnier-guitariste Martin Poitras.

Le dîner comprendra : potage aux carottes et patates douces, bœuf bourguignon avec riz et salade verte, dessert, thé ou café. Le service se fera aux tables.

Coût : 15 \$

Pour réserver ou toute demande d'information, vous pouvez contacter : Sonia : 418 739-4228, ou Rachel : 418 739-3280 ou Denis : 418 739-3552.

### Pétanque extérieure

Étant donné que nos activités intérieures sont terminées à la salle Louis-Philippe-Anctil pour l'été, la municipalité offre aux membres l'occasion de se regrouper pour jouer sur le terrain extérieur du bâtiment. C'est donc un rendez-vous les mardis et jeudis en après-midi à compter de 13 h 30. Bien entendu, la population et les touristes qui voudront se joindre à nous seront les bienvenus.

**PETANQUE**



### Voyage de groupe : Noël en automne

Il est encore possible de s'inscrire au voyage du Noël en automne, au Manoir du Lac Etchemin qui aura lieu du **19 au 21 octobre 2018**. Tous les repas incluant ceux du soir du réveillon et de la soirée du Jour de l'An sont inclus, ainsi que les apéritifs, les spectacles, les visites et tous les pourboires.

Tarif en occupation double à partir de **490 \$ par personne**.

**Inscription jusqu'au 18 juin.**

Pour réserver ou toute demande d'information, vous pouvez contacter : Sonia : 418 739-4228, ou Denis : 418 739-3552 ou Linda : 418 723-2210

**Saviez-vous que** les appareils de conditionnement physique sont installés au Parc Intergénérationnel à Ste-Luce. Le parc est situé, en face du terrain de jeux. Il y a également des bancs et un support à vélo. C'est un excellent complément à la marche ou le vélo. De plus la vue est superbe.

## BIBLIOTHÈQUE, SECTEUR SAINTE-LUCE

### Lire face au Saint-Laurent

Les bénévoles de votre bibliothèque, secteur Sainte-Luce, vous proposent cet été de lire dehors, au parc intergénérationnel. Venez découvrir la « Cabane à livres » et son contenu qui variera au cours de l'été. Vous pourrez lire sur place ou faire un échange de volumes.



Votre bibliothèque municipale est ouverte tout l'été : le **mercredi de 19 h à 21 h** et le **dimanche de 10 h à 12 h**.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, SECTEUR LUCEVILLE

Jusqu'au 21 juin, voici l'horaire régulier de notre bibliothèque :

Mardi en après-midi : 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30

Ensuite, veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du **21 juin 2018 au 13 août 2018**.

À nos abonnés, nous disons « MERCI » pour votre assiduité et votre encouragement et nous vous souhaitons un été reposant et rempli de soleil!

« BON ÉTÉ ! »







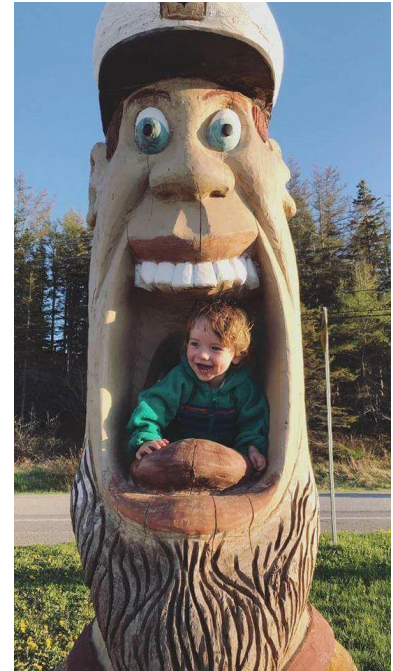
**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
DE SAINTE-LUCE**

Trois événements majeurs auront lieu au cours de l'été 2018

**Bureau d'accueil :**

L'ouverture du bureau d'accueil de la plage de Sainte-Luce aura lieu le **20 juin**.

---



**Le Concours des sculptures de sable** se tiendra le **28 juillet**. En complément à la participation du grand public, des défis seront lancés aux municipalités avoisinantes ainsi qu'aux organismes et comités de Sainte-Luce afin de créer des équipes qui se joindront à l'événement.

Les équipes peuvent s'inscrire à l'avance à l'adresse suivante : [cdt.sainteluce@gmail.com](mailto:cdt.sainteluce@gmail.com)

Les règlements du concours sont sur la page Facebook Tourisme Sainte-Luce.

Lors de cette journée se tiendra également une panoplie d'activités pour toute la famille. En soirée, une prestation de musiciens et une projection formule ciné-parc seront aussi au programme.

---

**Les Sculpturales** se dérouleront du **20 au 26 août**. Les visiteurs pourront admirer en direct des sculpteurs à l'œuvre.

Il y aura également des ateliers de sculpture pour les enfants les 25 et 26 août avec exposition de leur œuvre. Attention, les places sont limitées.

Vous pouvez inscrire votre petit artiste à l'adresse courriel : [cdt.sainteluce@gmail.com](mailto:cdt.sainteluce@gmail.com)

En nouveauté : La réalisation d'un dépliant qui, sous la forme d'un circuit, présentera l'ensemble des sculptures créées au cours des années.



# OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT



## CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINTE-LUCE

Poste : Animateur / Animatrice de plage

La **Corporation de développement touristique de Sainte-Luce** voit depuis près de 31 ans à l'animation estivale de la plage de l'Anse-aux-Coques.

Pour divertir et informer les visiteurs et les touristes, l'organisme est à la recherche d'un étudiant ou d'une étudiante pour agir à titre d'animateur / animatrice de plage.

### Tâches : Le travail consiste à :

- \* Participer à la préparation de la 31<sup>e</sup> édition du *Concours de sculptures de sable de Sainte-Luce* par des activités de promotion ciblées auprès des jeunes des terrains de jeux et des jeunes familles;
- \* S'assurer de l'entretien du piano public;
- \* Prêter du matériel servant à divertir les enfants et les adolescents;
- \* Distribuer des dépliants touristiques et voir à la mise à jour quotidienne de la page Facebook de l'organisme.

**Qualités recherchées :** L'étudiant doit être débrouillard, autonome, créatif et aimer communiquer avec le public. De plus, celui-ci doit connaître les attraits touristiques locaux et régionaux et, si possible, parler anglais.

**Conditions :** L'étudiant choisi doit retourner aux études à l'automne.

**Le poste débute le mercredi 20 juin et se termine le 8 août (7 semaines).**

Le salaire offert est de **12 \$ de l'heure**. Les semaines de travail sont de 35 heures.

**Domaines d'études :** Étudiant en technique de tourisme, en animation, étudiant au baccalauréat en récréologie ou en sciences humaines.

---

Toute personne intéressée à postuler est priée de faire parvenir une lettre de présentation et son curriculum vitae **avant le 14 juin 2017** par courriel à [cdt.sainteluce@gmail.com](mailto:cdt.sainteluce@gmail.com) ou par la poste à :

Natan Hazel, président  
Corporation de développement touristique de Sainte-Luce  
100-1, rue Langlois  
Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

# FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

23 et 24 juin 2018

23 JUIN

Sur la promenade de l'Anse-aux-Coques

- ☘ 21 h : Discours patriotique et hommage au drapeau québécois
- ☘ 21 h 30 : Feu de joie avec musique (DJ Dany Bouffard) sur la plage et FEUX D'ARTIFICES!

*La soirée est remise au lendemain en cas de pluie*



24 JUIN

Sur le terrain de l'Église

- ☘ 12 h à 16 h :
  - Jeux gonflables
  - Animation
  - Maquillage pour enfants
  - Chansonnier
  - Et autres surprises

GRATUIT!!  
VENEZ EN GRAND NOMBRE!!

Pour informations :  
Mathieu Truchon  
418 739-4420, poste 4



# Camp de jour, été 2018



## DU 25 JUIN AU 11 AOÛT

### INSCRIPTIONS

Lundi 4 juin au vendredi 15 juin, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois 9 h à 12 h, 13 h à 16 h

Mercredi 13 et 14 juin, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois, 18 h à 19 h 30

**Coût\*** 90 \$ / 1<sup>er</sup> enfant      80 \$ / 2<sup>e</sup> enfant      70 \$ / 3<sup>e</sup> enfant

\*Le paiement doit être acquitté en entier lors de l'inscription. Le coût inclus les sorties en autobus (Valcartier non-inclus) et la crème solaire

Argent comptant, carte de débit et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Luce sont acceptés. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Luce sous les onglets : **Loisir / Activités / Camp de jour été 2018**

### CAMP DE JOUR

**Clientèle:** Filles et garçons âgés de 5 à 12 ans. L'enfant doit avoir 5 ans le 25 juin.

**Programme:** Activités en plein air et sportives, visites éducatives, bricolage, chansons, plage, sorties.

**Horaire :** Lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du 25 juin au 11 août 2018

**Endroit:** Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

**Notes:** Le camp de jour et le service de garde seront en opération dès le 25 juin.

Veuillez noter que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli.

### SERVICE DE GARDE

**Coût:** 2,50 \$ par période, maximum 5 \$ par jour.

**Périodes:** Du lundi au vendredi: matin: 7 h 30 à 9 h, midi: 12 h à 13 h, soir: 16 h à 17 h 30

**Pénalité:** Après 17 h 30, une pénalité de 1 \$ / minute / enfant sera facturée

#### Modalités de paiement du service de garde

1. Présence régulière: 100 \$ à 150 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet.
2. Présence occasionnelle: 50 \$ à 75 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet si nécessaire.
- Tout paiement en trop sera remboursé par la Municipalité de Sainte-Luce en septembre 2018

Note: Un Relevé 24 est remis pour le crédit d'impôt pour service de garde

Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs

Téléphone : 418 739-4420 poste 4

Courrier électronique: [mathieutruchon@sainteluce.ca](mailto:mathieutruchon@sainteluce.ca)



ACQ

CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2018